



SAS IFOR

139 Rue du Faubourg Saint Honoré

75008 PARIS

T. 01 42 56 49 67

F. 01 42 25 52 61

www.ifec.fr

Bien conseiller les clients dans l'arbitrage entre activité partielle dérogatoire et AP de longue durée

PUBLIC

Experts-comptables, responsables du social et collaborateurs confirmés ; Gestionnaire paie ; Responsable Paie

DUREE

0,5 jour(s) - 2 h

Nb minimum de participants : 8

PRE REQUIS

AUCUN

OBJECTIFS FORMATION

Les éléments à prendre en compte pour arbitrer

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Savoir conseiller les clients dans le choix entre activité partielle et AP de Longue durée

CONTENU PEDAGOGIQUE

PARTIE 1 - ARBITRER

En fonction de l'importance et de la durée des difficultés qu'elles anticipent, les entreprises en activité partielle devront opter entre APD et APLD selon les critères suivants :

Arbitrer en fonction des temps d'utilisation possible des dispositifs

Arbitrer en fonction des taux d'indemnisation

Arbitrer en fonction des secteurs d'activité

Arbitrer en fonction de la situation économique de l'entreprise --> estimation de la durée des difficultés de l'entreprise

==> choisir entre APD et l'APLD

PARTIE 2 - MODES OPERATOIRES DE LA MISE EN PLACE DE L'APLD

Si le choix conduit à opter pour l'APLD il faudra, déterminer la date optimale, puis mettre l'accord en place.

En cas de choix multiple : arbitrer entre le document unique de l'employeur (appropriation de l'accord de branche) et l'accord d'entreprise --> critères

Modalités pratiques de la mise en oeuvre du document unique

Modalités pratiques de la mise en oeuvre de l'accord de branche

Cas d'application

MOYENS & METHODES PEDAGOGIQUE

Présentation et traitement pratique et approfondi de l'ensemble des dispositions abordées. Présentation sur Power point et remise d'un support papier.

Modalités de la classe virtuelle

- Assistance technique et pédagogique:

L'assistance technique est assurée par d'une équipe dédiée au sein de notre organisme. Un membre de cette équipe reste connecté tout au long des séances afin de pouvoir intervenir en cas de difficultés techniques.

- Les participants peuvent joindre notre équipe par mail ou téléphone.
- Le formateur assure l'assistance pédagogique pendant la classe virtuelle.
- La classe virtuelle, animée par 1 formateur expert du domaine et de l'animation de classe virtuelle. Un premier temps est consacré à des apports d'expertise sur le contenu. Un second temps le formateur assure l'assistance pédagogique en mode synchrone à la demande de chacun des participants. Le formateur apporte des expertises complémentaires utiles.
- Le formateur évalue la bonne compréhension et l'assimilation des participants grâce aux activités interactives et des quiz, sur la base du référentiel des compétences à développer.
- Un certificat de réalisation de la formation est adressé aux participants à l'issue de la formation ainsi qu'un relevé des temps de connexion

EVALUATION DE LA FORMATION / SANCTION DE LA FORMATION

. Délivrance d'une attestation individuelle de formation.

DEROULEMENT

Horaires : 10 h - 12 h

Déjeuner : le déjeuner est libre, le créneau de celui-ci est défini par l'animateur

Nombre minimum de participants : 8

Nombre maximum de participants : 18

FORMATEUR

Henri CATARINA

Consultant en paie et en social et Maître de conférences en gestion à l'Université Montpellier I où il a créé le Master Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques.

TARIFS HT:

Adhérent IFEC : 129 €

Adhérent IFEC + CJEC : 99 €

Adhérent IFEC + ANECS : 99 €

Adhérent IFEC + Stagiaire : 99 €

Adhérent IFEC + Inscrits à l'ordre < 5ans : 99 €

Non Adhérent IFEC : 149 €